

Sur le Pentathlon de l'Antiquité

LA MÉTHODE DE DÉSIGNER LE VAINQUEUR FINAL ET LA FAÇON DE SAUTER

PAR JOACHIM EBERT, DOCTEUR ÈS LETTRES, UNIVERSITÉ MARTIN LUTHER

A HALLE/WITTENBERG

Extrait remanié de la thèse de doctorat « Sur le Pentathlon de l'Antiquité », présentée par l'auteur et admise par la Faculté des Lettres de l'Université Martin Luther à Halle/Wittenberg.

Lorsqu'on se mettait — il y a à peu près 150 ans — à examiner toutes les questions se rattachant au pentathlon antique, même la composition de celui-ci était encore un problème contesté. Or, nul n'ignore de nos jours que cette compétition comprenait les disciplines des lancements du disque et du javelot, ainsi que le saut, la course, la lutte, et on a réussi par ailleurs à éclaircir pas mal d'autres points, mais les recherches à ce sujet ne sont pas encore closes. On n'a cessé de se heurter à deux problèmes, à savoir : la méthode de désigne; le vainqueur final, et la façon d'effectuer le saut à haltères. Le grand nombre d'essais antérieurs aspirant à trancher la question au sujet de la désignation du vainqueur, ont certainement contribué à nous faire une idée exacte d'une série de faits séparés et traditionnels, sans qu'ils aient, dans l'ensemble, abouti à édifier un système satisfaisant, pas plus d'ailleurs que plusieurs théories établies récemment ne résistent à une vérification critique. Et pourtant : Il semble que cet ancien et nouveau

problème ne soit plus insoluble, si le matériel disponible est soumis à un examen approfondi. Le tableau qui suit et groupe les sources principales, est divisé selon les points techniques, tels qu'ils résultent de l'interprétation.

*

Selon une scolie d'Ælius Aristide, rhéteur du II^e siècle apr. J.-C., la victoire remportée dans trois des cinq disciplines assurait le triomphe final. D'autres témoignages datant de plusieurs siècles de l'antiquité s'y accordent. C'est ainsi que *Bacchylide*, dans son hymne triomphal néméen pour le pentathlonien *Automède* de Phlius, ne mentionne que trois disciplines, où celui-ci s'était distingué : le disque, le javelot, la lutte. Les relations d'*Hérodote* (IX. 33) et de *Pausanias* (III. 11,6) au sujet du pentathlon olympique qui suppose-t-on aujourd'hui, eut lieu en 462 av. J.-C., et qui opposait *Hiéronyme* d'Andros à *Teisamène* d'Elis, se complètent de façon que la triple supériorité était décisive pour la victoire. Nous avons obtenu le même résultat en interprétant, e. a., une épigraphe lydienne, gravée vers l'an 200 apr. J.-C., où l'on honore un athlète ayant aux compétitions « remporté le pentathlon dans la première triade ». On ne saurait en retirer que

ceci : la victoire finale était déjà chose certaine après les premières trois disciplines. A côté des témoignages d'une triple victoire des pentathlons se place le rapport du premier pentathlon que nous a fait le sophiste *Philostrate* (vers 200 apr. J.-C.) dans son traité *Sur la Gymnastique*. Cinq héros du mythe des Argonautes y ont remporté chacun une victoire, mais le vainqueur final en était Péléc, meilleur lutteur. Or, dans quelle mesure ce fait est compatible avec la tradition de la victoire gagnée dans trois concurrences, nous allons nous en rendre compte dans la suite.

*

A la question qui se pose à ce sujet, à savoir si le pentathlon fut arrêté, dès crue le vainqueur final était connu, on pourra, selon toute probabilité, répondre par l'affirmative, d'autant plus que tous les arguments que l'on a produits contre l'éventualité d'une fin du pentathlon avant le terme, se trouvaient être insoutenables. De notre avis, c'est à juste titre qu'on a interprété dans ce sens la note déjà mentionnée, parlant d'une victoire dans la « première triade ». Car elle ne saurait être pleine de sens que si l'on veut en dire en même temps que le pentathlon s'était terminé rapidement, par une victoire glorieuse du vainqueur. D'ailleurs, tous les concurrents avaient été battus par le vainqueur dans la majorité des disciplines, de sorte que l'arrêt devait paraître justifié.

*

Au sujet du problème que soulève l'arrêt du pentathlon, il faut également recourir à une épigraphe cilicienne, datant de la première moitié du III^e siècle apr. J.-C. On y honore un athlète, au début qualifié de « pentathle » ; cet honneur lui revient à la suite d'une série de succès remportés, où figure e. a. la victoire dans une course de 5 stades, qu'il a obtenue à l'occasion de Jeux Régionaux dans la province asiatique.

Pourtant, nous ignorons tout au sujet d'une course spéciale couvrant cette distance. Et comme sur la longueur du parcours de pentathlon nous sommes dans une incertitude totale, et que, d'autant plus, l'athlète est qualifié de « pentathle » au début de l'inscription, on peut en augurer que tout ceci a rapport à une victoire de course de pentathlon. Si ceci est exact, nous disposons d'un nouveau témoignage de l'arrêt prématuré ; car de la relation d'une victoire de course, on est forcément amené à conclure que par cela se décidait le pentathlon entier — évidemment en additionnant le résultat de la course aux performances réalisées au cours des disciplines précédentes.

Tout bien considéré, nous pensons être autorisés à compter sans scrupule avec des victoires par arrêt avant le terme du pentathlon.

*

Nous découvrons dans les sources également des allusions qui disent que, même si

le pentathlon eut lieu dans toutes ses cinq compétitions, l'élimination de quelques concurrents était possible avant la lutte, dernière discipline. C'est ainsi que *Xénophon* qualifiait autrefois les lutteurs du pentathlon d'hommes « accédés à la lutte ». Une indication, faisant allusion à la façon dont on procédait pour les éliminatoires, se trouve dans les *Symposiaques* (IX, 2) de Plutarque. Ici, on compare la lettre alpha aux pentathlons. Tout comme ceux-ci l'emportent sur leurs adversaires, l'alpha se montre supérieur au reste des lettres, et ceci dans trois circonstances : d'abord aux consonnes par le seul fait qu'il soit une voyelle ; puis aux voyelles brèves ou longues, parce qu'il peut être l'une et l'autre ; et enfin aux concurrents toujours « résistants », iota et upsilon, parce qu'ils se placent toujours derrière l'alpha dans les diphtongues ai et ay. La conjecture du savant américain G. E. *Bean* que l'on est autorisé à en conclure à une réduction du nombre des participants, qui au pentathlon, a eu lieu en trois phases, à savoir aux troisième et cinquième disciplines, est certainement vraie. Il y a en tout cas d'autres facteurs — nous allons en parler — qui l'appuient. La relation de *Philostrate* sur le pentathlon des Argonautes nous apprend d'ailleurs qu'il n'était point obligatoire que des athlètes durent abandonner le pentathlon avant d'accéder à la lutte. Là, il est dit du vainqueur *Pélée* : « Il les vainquit tous dans la lutte ». Quant à l'ordre compétitif des disciplines, il n'y a qu'une tradition qui puisse être considérée comme valable ; c'est celle qui dit que la lutte eut toujours lieu comme compétition de clôture des cinq disciplines du pentathlon. L'ordre des quatre par contre, qui précédait la lutte, demeure douteux. La plus grande probabilité parle toutefois en faveur de cet ordre qui plaçait le lancement du disque, le saut et le lancement du javelot — organisés seulement dans le cadre du pentathlon — en tête, suivis de la course et de la lutte. Cette supposition est soutenue par la réflexion suivante : Si l'élimination, comme nous venons de le voir, était possible déjà respectivement seulement après trois compétitions, il ne semble pas être exagéré de croire que l'on concédait la position de la « première triade », susceptible de provoquer une décision préalable, et à laquelle tous les concurrents prirent part, aux trois disciplines propres au pentathlon.

*

Retenons les résultats essentiels de l'interprétation :

1. La victoire obtenue en trois disciplines assurait la victoire finale ;
2. Un athlète, n'ayant remporté, par exemple, qu'une seule discipline, pouvait aussi bien, le cas échéant, devenir vainqueur final ;
3. Dès que le vainqueur final était établi, on arrêta la compétition du pentathlon ;

4. L'élimination de concurrents était possible dès les troisième et quatrième disciplines ;
5. Si les circonstances s'y prêtaient, tous les concurrents pouvaient accéder à la lutte.

Quant à la question du système du pentathlon? qui nous occupera dans la suite, nous faisons remarquer tout d'abord que l'on ne saurait attribuer une certaine probabilité qu'à un système présentant tous les éléments traditionnels mentionnés tout à l'heure pour les réunir dans un ensemble sensé, sans que l'on se heurte à leur divergence apparente.

Il est vrai qu'il s'y agit de témoignages de plusieurs époques, mais il semble quand même que l'on ait maintenu, dans les concurrences d'athlétisme, (nous ignorons en tout cas des traditions contraires) les facteurs principaux des traditions exemplaires et rattachées au culte, dont étaient empreints les grands jeux nationaux helléniques, notamment ceux d'Olympie

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails des différents systèmes, proposés dans le passé. Contentons-nous pour l'instant de constater qu'aucun d'eux ne satisfait aux exigences de la tradition authentique.

*

Le « principe of three comparative victories » (principe de trois victoires comparatives), établi en 1925 en commun par le savant anglais E. N. Gardiner et le sportif finlandais L. Pihkala, était à mon avis le commencement d'un résultat utilisable. Ce principe foncier — nous pouvons l'appeler le principe de trois victoires relatives — fut néanmoins placé dans le cadre d'un système, faux dans son ensemble. Car Gardiner-Pihkala, bien qu'ils aient eu une idée correcte de l'élimination, ayant procédé à une comparaison précise des performances réalisées par les différents athlètes, ne plaçaient cette élimination, contre toute logique, qu'après la quatrième discipline, de sorte que l'on pouvait prévoir le résultat absurde qu'à la suite de quatre disciplines, tous les participants s'étaient, sans exception, fait battre d'un d'eux par trois fois, ce qui les fit éliminer tous ensemble.

Le chemin de la bonne application de ce principe est indiqué e. a. par l'inscription lydienne, mentionnée ci-dessus, de laquelle ressort que la victoire finale était assurée déjà par les premières places acquises dans les trois premières disciplines. Nous en avons conclu que le pentathlon prenait fin parce que le vainqueur s'était montré supérieur à tous ses concurrents dans la majorité des disciplines. On devrait donc s'attendre à ce que tout athlète, ayant essuyé trois défaites par un autre, devait abandonner la compétition. Si l'on applique le principe de « trois victoires relatives » de façon conséquente — ce qui est la plus simple explication du système controversé — on parvient à établir les règles que voici :

1. Le premier placé dans trois disciplines était en même temps le vainqueur final.
2. Dès qu'un pentathlonien s'était incliné devant un autre dans trois disciplines, c'est-à-dire dans la majorité des concours, il était éliminé. L'élimination pouvait donc avoir lieu déjà respectivement au plus tôt après la troisième discipline. Par contre, il n'était pas exclu non plus que tous les concurrents atteignent la lutte, dernière discipline.
3. Le pentathlon pouvait se terminer déjà avant la cinquième discipline. Par exemple : le même athlète, sortant vainqueur des trois premières disciplines, le pentathlon s'arrêtait à la suite de la troisième, tous les adversaires du vainqueur étant éliminés. Par conséquent : la première place qu'un athlète remportait dans les première, deuxième et quatrième, dans les deuxième, troisième et quatrième disciplines, entraînait l'arrêt immédiat du pentathlon après la quatrième.
4. Si aucun des athlètes n'avait remporté trois premières places, on déclarait vainqueur celui qui se montrait supérieur à chacun des concurrents dans trois disciplines (analogue à l'élimination dans la lutte, on y considérait comme vaincus par trois fois de la part du vainqueur final les athlètes, qui avaient en réalité subi les trois défaites, entraînant leur élimination, par un autre). Une telle victoire finale ne pouvait se produire que dans les quatrième ou cinquième disciplines.
5. La dernière discipline exécutée, — que ce fût la troisième, quatrième ou cinquième, vit toujours le vainqueur final prendre la première place. Même en cas d'arrêt avant le terme, le pentathlon ne perdait donc jamais son point culminant.

Deux facteurs parlent en faveur de ce système : sa simplicité et homogénéité d'une part, quant aux critères déterminant la victoire ou la défaite, respectivement la qualification ultérieure ou l'élimination prématurée, et d'autre part le fait qu'il établit la congruence totale de toute la tradition apparemment contradictoire.

*

Les opinions des interpréteurs, qui sont partagées sur la façon de désigner le vainqueur, le sont tout autant quant à la manière d'effectuer le saut du pentathlon, et là encore, aucun des résultats obtenus jusqu'ici ne saurait être pris pour la vraie solution, comme un nouvel examen de toute la documentation nous l'a appris.

Ce sont notamment deux choses qui rendent l'interprétation difficile : d'un côté, les différentes sources parlent de sauts de plus de 50 pieds, donc environ 16 mètres : d'autre part, le sauteur tenait en mains des pièces métalliques ou de pierre, ressemblant à des haltères; et dont le poids, à en juger par les spécimens trouvés, peut être évalué à 5 livres environ.

Des hypothèses plus anciennes, qui tâchaient d'expliquer les grandes performances par le seul emploi des haltères ou par la supposition d'un saut en profondeur respectivement d'un tremplin mécanique quelconque, sont depuis longtemps réfutées. Aujourd'hui, il y a en général deux opinions qui s'affrontent : Les uns tiennent les performances, réalisées au saut et à nous transmises, pour invraisemblables ; ils défendent l'opinion que le saut à haltères de l'antiquité n'était qu'un simple saut en longueur, avec prise d'élan ou non. Les autres par contre sont d'avis que ces performances ont été réalisées par un triple saut. Ces opinions dérivent, toutes les deux ; d'une fausse interprétation des sources.

*

Nous sommes informés d'une performance de *Phaylle* de Crotona, mentionné par *Herodote* (VIII, 47) et *Pausanias* (X, 9,2) comme participant à la bataille navale de Salamine et comme triple champion aux Jeux Pythiques. Bien que l'existence de *Phaylle*, en tant que personnalité historique et grand champion, soit ainsi établie, on a voulu faire passer le distique bien connu — transmis e. a. dans une scolie sur *Aristophane*, qui parle d'un saut de 55 pieds — pour une invention ultérieure. Comme toutefois il est évident que le parémiographe *Zenobios* (début du II^e siècle apr. J.-C.) — il a copié Sur des prédécesseurs, qui, eux-mêmes avaient puisé dans des sources antérieures, comme on peut en apporter la preuve — connaissait l'épigramme, on est certainement autorisé à en conclure sur une tradition plus ancienne, et à ajouter foi à plusieurs scolies, desquelles il ressort que l'épigramme était vraie, contemporaine. Que l'épigramme ne mentionne ni père ni patrie du champion, n'est pas un argument contraire qui saurait nous convaincre, car les noms patronymique et ethnique manquent également dans une autre inscription (début du V^e siècle av. J.-C.), où *Phaylle* est mentionné. Les deux cas s'expliquent, soit par le fait que le nom de *Phaylle* était notoire, soit par la supposition que l'on lisait primitivement, à côté des poèmes, les prosaïques renseignements biographiques. Quoi qu'il en soit, rien ne nous empêche de voir dans le distique sur *Phaylle* une épigramme du V^e siècle. Quant à la performance de 55 pieds, on ne saurait la mettre en doute, par la seule raison qu'un jet de 95 pieds (c'est-à-dire moins de 30 mètres) dont nous parle l'épigramme au sujet de l'ancement du disque, nous semble être également acceptable.

*

Une deuxième performance réalisée au saut nous est transmise par la chronique de l'évêque *Eusèbe* (env. 300 apr. J.-C.). Nous y trouvons une indication empruntée à *Sexus Julius Africanus*, où il est dit qu'au cours de la 29^e Olympiade (en 664 av. J.-C.), *Chionis* de Lacédémone a fait un saut de

52 pieds. Une traduction arménienne de la chronique eusébienne donne, par contre, la longueur du saut réalisée avec 22 pieds. Il y a peu d'années, le savant hongrois *F. Mezö* citait un passage (III, 40) de *Moïse de Khoren* (historien arménien du V^e siècle apr. J.-C.), et tentait d'apporter la preuve qu'il s'agissait, dans la chronique arménienne, de la rectification voulue d'une fausse indication de l'original grec. Mais outre que l'ignorance technique souvent surprenante dont fait preuve le traducteur arménien en matière agonistique, parle contre cette opinion, on a même pu établir que *Mezö* a été victime d'une fausse interprétation respectivement traduction du texte de *Moïse de Khoren*. Or, comme dans la chronique arménienne, immédiatement après l'indication d'un saut de 22 pieds, le nombre 22 réapparaît une seconde fois, mais sous un autre rapport, on pourrait plutôt se déclarer d'accord avec l'avis du savant italien *L. Moretti*, qui considère l'indication de 22 pieds comme une faute de copiste, s'étant glissée dans le texte, à la place de 52 pieds.

La tradition manifeste, qui dit que dans l'antiquité on bêchait le terrain à une longueur de 50 pieds pour y ameublir le sol et préparer celui-ci pour la compétition du saut, parle autant en faveur de performances réalisées sur environ 50 pieds, que le fragment d'une inscription délienne, datant du VI^e siècle av. J.-C., qui selon une restitution assez plausible de *W. Peck* nous informe d'un saut de 50 pieds.

La définition du saut de l'antiquité requiert une explication de l'emploi d'haltères, qualifié d'avantageux par *Aristote*, *Theophraste*, *Philostrate*. Des essais pratiques à haltères pesant 5 livres ont démontré que ce supplément de charge ne peut être profitable qu'en sautant sans élan, de pied ferme. Le mouvement oscillatoire (en avant et en haut) des haltères fait surmonter le poids qui, avec la force centrifuge, née de ce mouvement, et l'impulsion en arrière a provoqué une augmentation de la pression exercée sur le sol, donc un saut plus fort. Les essais nous ont valu un gain en longueur de 15 à 20 centimètres par saut, sans élan.

La plus grande partie de toutes les illustrations, qui nous sont conservées, parle également et nettement pour un saut sans élan. La position que les pieds des sauteurs prennent en général sur les vases doit certainement résulter d'une tendance cherchant la composition artistique. Une coupe, qui se trouve à Graz, laisse apercevoir, par une incidence de lumière bien déterminée, un premier dessin qui montre le sauteur de pied ferme. Cette ébauche, qui s'adapte mieux à la technique du saut, fut plus tard abandonnée, semble-t-il, au profit de la composition de l'ouvrage entier. Il est significatif qu'une statuette grecque, en bronze (début du V^e siècle av. J.-C.), représente un sauteur, les haltères aux mains et les pieds très près l'un de l'autre.

Toute hypothèse, prévoyant un simple saut en longueur, est donc exclue maintenant : tel est le résultat de l'exposé, qui précède au sujet de l'authenticité de la tradition qui nous a transmis des performances réalisées d'à peu près 50 pieds. Et si, à la suite des essais à haltères et après avoir examiné le matériel illustré, nous sommes également réduits à conclure sur un saut sans élan, l'énigme du saut en longueur, tel qu'il a été pratiqué dans l'antiquité, n'est pas encore résolue.

*

Un passage du commentaire que le sophiste grec *Themistios* (IV^e siècle apr. J.-C.) écrivit sur la *Physique* d'Aristote, nous fait avancer d'un grand pas vers la solution : Selon Themistios, le saut des pentathlons est un mouvement non-continu où, comme il dit tout d'abord, le mouvement, c'est-à-dire la trajectoire du saut, est interrompu. On a voulu voir dans ce passage la preuve que l'hypothèse du triple saut était exacte. Une interprétation précise prouve cependant crue l'on s'est trompé. Dans la suite de son exposé, Themistios précise sa définition donnée au début, parce que, d'après celle-ci, on ne saurait faire nulle distinction — au sujet des caractéristiques — entre le mouvement non-continu du saut au pentathlon et le galop continu du cheval. Il dit que le temps doit être le critère qui détermine si un mouvement est continu ou non-continu. Voilà tout ce que Themistios nous donne à entendre quant à la modification nécessaire de cette formule, par laquelle il avait d'abord motivé la discontinuité du saut au pentathlon. On peut toutefois la déduire du contexte : les sauteurs du pentathlon interrompaient non seulement la trajectoire du saut, mais ils laissaient encore échapper un peu de temps, c'est-à-dire qu'ils ne bougeaient point, pour un petit laps de temps ; voilà l'élément non-continu de leur mouvement.

Le saut au pentathlon se composait donc, sans aucun doute, de plusieurs sauts sans élan. Par ailleurs : Les haltères employés permettaient de meilleures performances d'une part et une chute plus sûre d'autre part, ce qui était d'une certaine importance pour un saut supplémentaire, pour autant que des sauts ratés ne comptaient pas pour le classement.

Les expériences faites pendant les essais pratiques nous ont montré que des performances d'à peu près 50 pieds sont pleinement explicables, si l'on pense à un quintuple saut sans élan. La tradition nous donnerait alors, pour un seul saut, des longueurs entre 3 m. 25 et 3 m. 40 environ.

En faveur d'un quintuple saut parle encore le nombre 5, qui, par ailleurs, joue un certain rôle pour le pentathlon : Le disque fut lancé cinq fois, le javelot sans doute autant ; la distance à couvrir en course était probablement longue de cinq stades, et la lutte permettait cinq reprises au maximum.